Les Zones de sécurité prioritaires

Gendarmerie nationale

ZSP

POLICE NATIONALE

VEDÈNE

LE PONTET

SORGUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIGNON

Barbière/
Grands Cyprès
Saint Chamand
Cap Sud



Accentuer la lutte contre les vols avec violence et la délinquance des mineurs, combattre l'économie souterraine et faire reculer les cambriolages sont les objectifs des deux zones de sécurité prioritaires de Vaucluse.

Pour les atteindre, il faut fédérer les énergies et les compétences de toutes celles et de tous ceux qui interviennent au profit des habitants, voisins, parents, justiciables, hommes et femmes qui aspirent à vivre dans un monde plus sûr.

Le partenariat et la concentration des moyens sont les maîtres mots de notre action.

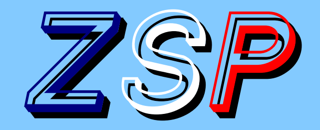
L'adhésion des citoyens est la clé de notre réussite. C'est réunis et résolus que nous défendrons nos valeurs de solidarité et de fraternité et les imposerons auprès de ceux qui les menacent.

La création de deux zones de sécurité prioritaires (ZSP) en Vaucluse (sur les quartiers de Barbière/Grands Cyprès, Saint Chamand et le Centre Commercial Cap Sud à Avignon et sur les communes de Sorgues, Le Pontet et Vedène) s'accompagne d'une concentration des forces et ressources. Elle vise à répondre aux phénomènes de délinquance ancrés sur ces territoires. L'action s'appuie sur la coordination et le partenariat entre les acteurs de la prévention et de la lutte contre la délinquance et, à terme, sur l'implication des habitants.

Yannick BLANC

Préfet de Vaucluse

Les Zones de sécurité prioritaires



Enquête sur le sentiment d'insécurité réalisée en 2013

►**Pas d'augmentation notable de l'insécurité au niveau local mais, en revanche, une progression significative du sentiment d'insécurité.**

►**L'insécurité dans l'espace public apparaît au premier rang des préoccupations des habitants des territoires des deux ZSP (67%).**

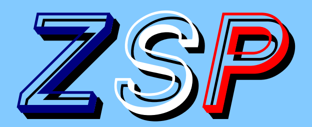
►**Les habitants demandent une implication plus grande des pouvoirs publics en matière de sécurité (67%).**

►**Le sentiment d'insécurité parmi les habitants est nettement plus marqué à Cap Sud, Saint Chamand, Barbière (86%) qu'à Vedène, Sorgues, Le Pontet (56%).**

L'enquête a été réalisée par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, pour la Préfecture de Vaucluse auprès de 165 acteurs de terrain concernés par les deux zones de sécurité prioritaires, de « Cap Sud, Saint Chamand, Barbière» et de « Vedène, Sorgues, Le Pontet ».



Les Zones de sécurité prioritaires



Mode d'emploi

Objectif : Un partenariat renforcé pour plus d'efficacité

►Développer une coordination policière et judiciaire pour lutter contre l'insécurité et organiser des actions de prévention.

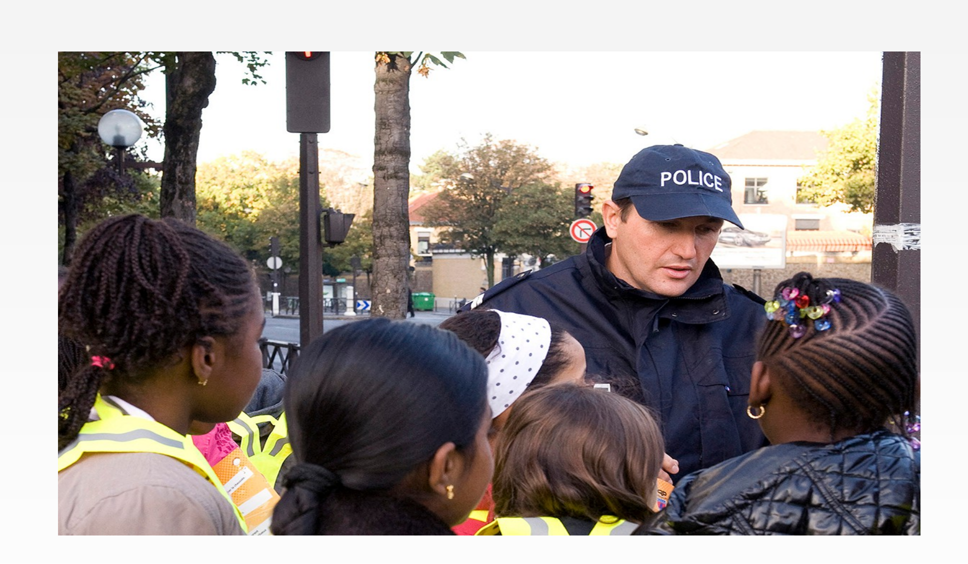
►Etablir un plan d'action au regard des besoins du territoire et des demandes de sécurité de la population.

►Prendre en compte les démarches existantes dans les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance des communes en ZSP, les accompagner et les dynamiser.

Pilotage :

La COFSI (Cellule Opérationnelle de coordination des forces de Sécurité Intérieure) a pour mission de définir les objectifs à atteindre, de prévoir les moyens nécessaires et d'évaluer les résultats de l'action des forces de l'ordre.

Le CCP (Cellule de coordination du Partenariat) élabore un plan d'actions partenariales.



Les Zones de sécurité prioritaires

ZSP

Prévoir : le plan d'action

Un plan d'actions a été élaboré à la suite d'une large concertation.



- **Occuper le terrain**
- **Assurer le dialogue entre les forces de l'ordre et la population**
- **Favoriser l'échange d'informations**
- **Prévenir la délinquance des mineurs**
- **Améliorer le cadre et l'environnement de vie**
- **Lutter contre l'économie souterraine**
- **Lutter contre les vols avec violence**
- **Prévenir et combattre les cambriolages**
- **Améliorer le traitement judiciaire**
- **Mieux accueillir et orienter les victimes**



► Les investigations conduites en matière de lutte contre le trafic de produits stupéfiants, suivies de saisies d'avoirs criminels ont été intensifiées.

Les Zones de sécurité prioritaires



Agir : les moyens d’action



►Le groupement de gendarmerie départementale bénéficie pour la ZSP du renfort permanent de 19 gendarmes (un peloton de 14 gendarmes mobiles et 5 gendarmes départementaux).

►Désignation d’un coordonnateur opérationnel ZSP à l’échelon de la compagnie d’Avignon

►A l’Etat-Major de la DDSP : Création d’un poste de délégué cohésion police-population (DCPP), acteur de terrain qui recueille le sentiment et les observations des citoyens

► Une Charte pour encadrer les échanges d’informations nominatives a été élaborée. Elle permet de concilier exigences de coordination entre partenaires et protection du secret et des règles de déontologie propres à chaque professionnel.



►Désignation d’un coordonnateur opérationnel ZSP en zone Police Nationale

Les Zones de sécurité prioritaires



Evaluer et informer

Évaluer

Un questionnaire semestriel destiné aux acteurs des ZSP permettra de mesurer l'évolution de l'ambiance et les effets des actions des partenaires sollicités.

Si les résultats obtenus en 2013, au cours des 10 premiers mois d'existence des ZSP apparaissent encourageants, il existe des marges de progrès notamment dans la lutte contre les cambriolages en zone gendarmerie, en matière de violences urbaines en zone police, et, partout, en matière d'atteintes à la tranquillité publique et d'incivilités.

Informer

L'information se fait à travers les bulletins municipaux et des réunions avec la population. La création du poste de Délégué à la Cohésion Police Population (DCPP) a permis également d'améliorer les relations entre la Police et la population.

Un sondage a été réalisé pour répondre aux attentes des habitants des quartiers.

320 personnes ont rencontré le DCPP en 2013.

Une visite de l'hôtel de Police a été organisée pour les habitants de la ZSP, les institutionnels et les scolaires afin de leur permettre de mieux connaître les missions et l'organisation de la Police Nationale

La gendarmerie a organisé, avec les mairies et la préfecture, plusieurs réunions d'information auprès des habitants. Elle dispose également d'un travailleur social pour mieux informer certaines victimes.

Les Zones de sécurité prioritaires



En chiffres (2013)





- A bénéficié régulièrement de renforts de CRS
- Augmentation du nombre de cambriolages (+4,41%) avec néanmoins une baisse significative des cambriolages dans les habitations (-27,5%)
- Baisse du nombre de vols à main armée : 10 faits en 2012 ; 1 en 2013 (-90%)
- Augmentation du nombre de gardés à vue (+70,59%)
- Taux d'élucidation en hausse (+39,69 %)

Fait marquant

Démantèlement d'un trafic de stupéfiants dans le quartier de Saint Chamand, avec la saisie de produits variés (cocaïne et cannabis) de produits de luxe et liquidités (6000 euros) et l'interpellation de 3 individus (tête de réseau) suivie de la saisie de biens mobiliers (3 véhicules)



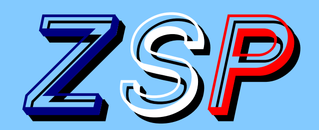


- Renfort permanent d'un peloton de gendarmerie-mobile (14 militaires) agissant en coordination avec les unités de la compagnie d'Avignon
- Baisse des cambriolages d'habitation (-3,88%) et stabilisation des atteintes aux biens (-0,29%)
- Baisse des vols avec violences (-15,79%)
- Augmentation du nombre de personnes mises en cause (+35,81%)
- 1 million d'euros d'avoirs criminels ont été saisis

Fait marquant

Démantèlement d'un trafic de produits stupéfiants, notamment sur le secteur du PONTET. 38 personnes ont été mises en examen, dont 14 placés sous mandats de dépôt, 22 sous contrôle judiciaire. De plus, 2 véhicules de marque, ainsi que des produits stupéfiants ont été saisis.

Les Zones de sécurité prioritaires



Les points de vue



Bernard MARCHAL
Procureur de la République

« Le tribunal de Grande Instance d'Avignon bénéficie de deux zones de sécurité prioritaires.
Le premier bilan de l'évolution de la délinquance dans les communes concernées est encourageant. La baisse de la délinquance est relative mais indéniable, tandis que les infractions révélées par l'activité des services sont en hausse importante, notamment en matière d'infraction à la législation sur les stupéfiants.
Le grand intérêt de ces deux zones de sécurité est d'avoir conduit les acteurs administratifs, politiques et judiciaires à diagnostiquer les causes objectives et subjectives du sentiment d'insécurité présent dans les communes et quartiers concernés. De ce point de vue, les ZSP complètent le dispositif départemental des états majors de sécurité et enrichissent les travaux des comités locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.
Les élus locaux concernés par ces zones expriment leur satisfaction à l'égard des résultats obtenus. Le plan départemental de prévention de la délinquance permettra d'harmoniser les initiatives à l'échelon départemental. »

Lieutenant Colonel Yvan CARBONNELLE,
Commandant le Groupement de gendarmerie départementale de Vaucluse



« Depuis fin 2012, les communes de Le Pontet, Sorgues et Vedène (46.000 habitants) constituent une zone de sécurité prioritaire (ZSP) placée sous la responsabilité de la gendarmerie. Avec la mise en place d'un renfort d'un peloton de gendarmes mobiles, les actions sécuritaires visent principalement à accroître la présence des gendarmes sur le terrain, mais aussi à intensifier les capacités d'enquêtes judiciaires afin que les victimes d'éventuels méfaits obtiennent réparation. Plus largement, en vue de prévenir des situations délinquantes, les actions de proximité de la gendarmerie s'insèrent dans un dispositif d'actions partenariales avec le milieu associatif, en relation étroite avec les maires. Les brigades territoriales de Sorgues, Le Pontet et Saint Saturnin les Avignon (compagnie d'Avignon), s'attachent à cultiver ce contact permanent avec la population. »



Les points de vue



Jean Pierre SOLA,
Directeur Départemental de la Sécurité Publique

« La création de la ZSP, sur un territoire délimité, a permis de fédérer les énergies et les compétences de tous. Une véritable « culture de la ZSP » est née, ce qui a engendré des avancées indéniables en matière :

- d'occupation de la voie publique, par l'emploi d'effectifs dédiés du secteur sud, la réalisation d'un schéma de couverture adapté permettant l'implication des autres unités, le développement d'actions ciblées permettant de meilleurs résultats en terme d'interpellations et le renfort ponctuel de forces mobiles.
- de judiciarisation du renseignement opérationnel par la création d'un référent ZSP au sein de la Sûreté Départementale, la tenue de réunions régulières avec la Police Judiciaire, une collaboration renforcée entre tous les services des forces intérieures dans le cadre de cellule opérationnelle.
- de développement de dispositifs partenariaux, l'objectif étant une meilleure circulation de l'information afin d'adapter la réaction de chacun des partenaires.
- de déploiement de moyens matériels spécifiques tels que les caméras piétons et la vidéo protection. »



Jean Christophe BERARD,
Chef de la division de la scolarité (DSDEN)

« 9 établissements scolaires (collèges ou lycées) et 33 écoles publiques dépendant du ministère de l'Education nationale sont situés dans les deux zones de sécurité prioritaires de Vaucluse. Le directeur académique ou son représentant siège au sein de la cellule de coordination d'un partenariat (CCP) des ZSP.

→ Les services de la direction académique participent à des groupes de travail sur des thèmes en lien avec les ZSP. La mise en place des ZSP a permis de renforcer les partenariats existants comme par exemple celui avec les services de police ou de gendarmerie, la justice, la préfecture, les mairies. La connaissance des territoires concernés, de ce qui s'y passe et de l'action de chacun est développée.

→ La CCP et les groupes de travail réunissant les différents intervenants dans ces quartiers permettent une meilleure coordination des moyens et une cohésion approfondie des actions.

→ L'accroissement et la concentration des moyens dans ces zones ont comme effet d'accélérer le temps de réponse face à des problèmes du quotidien. Les écoles, les collèges et les lycées qui figurent dans ces quartiers, où les élèves et les parents d'élèves vivent eux mêmes, en bénéficient au quotidien. La présence renforcée des forces de l'ordre rassure les familles et apaise leurs entrées et abords. »

Directeur de la Publication : Yannick BLANC, Préfet de Vaucluse ; Conception et réalisation : Service de communication de la Préfecture de Vaucluse. Graphisme : S. Parisot- Mariani